

COMITÉ DE VIGILANCE D'AUBERVILLIERS CONTRE LES EXPULSIONS DES FAMILLES ET ELEVES SANS-PAPIERS

LISTE DES PIÈCES A RÉUNIR POUR :

PRÉPARER UNE DEMANDE DE SEJOUR ou TENTER DE FAIRE ANNULER UN REFUS :

1) auprès de la Préfecture : le recours gracieux au Préfet

2) auprès du Tribunal Administratif :

. Requête en annulation d'un Arrêté de reconduite à la frontière. (Délai 48 h) Possible de compléter ensuite.

. Requête en annulation d'une obligation à quitter le territoire (Délai 30 jours avec rédaction d'un mémoire)

TRES IMPORTANT pour le Tribunal Administratif:

- Il faut faire 3 photocopies de chaque document et les ranger en 3 paquets.
- Numéroter chaque pièce, et Joindre une liste des pièces fournies.
- Dans chacun des 3 paquets il faut ranger les photocopies dans l'ordre donné ci-dessous.

NE JAMAIS ENVOYER D'ORIGINAUX et GARDEZ UNE COPIE DE CE QUI A ÉTÉ ENVOYÉ.

Seulement si vous contestez un refus	1) Copie de la décision administrative : Arrêté de reconduite ou Obligation à Quitter. Cette pièce est obligatoire pour contester la décision administrative de refus. 2) Enveloppe utilisée pour vous notifier le refus : (si vous ne l'avez plus, la date de notification du refus sera celle écrite sur la lettre) 3) Recours gracieux que vous avez déjà envoyé au Préfet juste après avoir reçu la décision de refus
--------------------------------------	---

DOCUMENTS D'ETAT CIVIL : 4) Passeport 5) Visa d'entrée en France 6) Acte de naissance 7) Acte de mariage
8) Acte de naissance de(s) l'enfant(s) 9) Livret de famille 10) jugement de divorce 11) acte d'adoption et autres

Faire ensuite un dossier par année présence en France contenant les pièces suivantes :

12) AIDE MEDICALE D'ETAT de toutes les années

PREUVES DE PRESENCE DE(S) ENFANT(S)

- 13) Certificat de parrainage de(s) enfant(s) scolarisé(s) signé par le Maire.
- 14) Certificats de scolarité de(s) l'enfant(s)
- 15) Carnet de santé de(s) l'enfant(s)
- 16) Carnet de vaccination de(s) l'enfant(s)
- 17) Assurance scolaire de(s) l'enfant(s)
- 18) Quittances de cantine de(s) l'enfant(s)
- 19) Bulletins scolaires de(s) l'enfant(s)
- 20) Carte de bibliothèque de(s) l'enfant(s)
- 21) Licence sportive de(s) l'enfant(s)
- 22) Certificat médical de(s) l'enfant(s)

LE LOGEMENT

- 23) Contrat de location du logement
- 24) Quittances de loyer
- 25) Quittances EDF
- 26) Quittances Telecom

LES IMPOTS

- 27) Avis d'imposition de toutes les années
- 28) Redevance Audiovisuelle
- 29) Taxe d'Habitation de toutes les années

TOUTES LES AUTRES PREUVES DE PRÉSENCE

- 30) Factures diverses et toutes preuves de présence en France
- 31) Dossier médical de Monsieur de Madame

TOUTES LES DEMARCHES DE REGULARISATION

- 32) Demande d'asile de Monsieur de Madame
- 33) Toutes les précédentes demandes de séjour à la Préfecture, avec les refus et les courriers du Tribunal.
- 34) anciens titres de séjour
- 35) Les titres de séjour et cartes d'identités de vos proches, en indiquant toujours sur la photocopie votre lien de parenté :frère de, père de, etc ...

LE TRAVAIL

- 36) Promesse d'embauche et si possible contrat de travail valable dès obtention de l'autorisation de travailler, et si possible formulaire CERFA N° 13662*01: Engagement de l'employeur à payer la taxe.

Ces formulaires sont disponibles sur www.auber-sans-la-peur.org à la rubrique « Outils et documents pour les familles et les soutiens »

- Si vous faites un complément de requête au Tribunal (Apport de nouvelles pièces) vous devez toujours inscrire le numéro d'affaire, joindre la liste des nouvelles pièces, numéroter les pièces, joindre une copie de la décision administrative contestée et de l'accusé de réception de la requête initiale que le tribunal Administratif vous a envoyé.
- Si la Préfecture vous réclame d'autres pièces, envoyez-les toujours en recommandé avec une copie de la lettre que vous avez reçu de la Préfecture.